

République FrançaiseDépartement de la CharenteSéance du Jeudi 17 Décembre 2020
Délibération n°20201217_07Nombre de conseillers communautaires:En exercice : **70**

Présents : 50

+Pouvoirs : 6

+Suppléants : 5

= **VOTANTS : 61**

- dont « pour » : 60

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 1

Objet : Économie : attribution d'une aide « Coup de pouce »

Le jeudi 17 décembre 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 11 Décembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de St Amant-de-Boixe.

Présents : COMBAUD Renaud – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – PERRON Michelle - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DUGOIS Dominique - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne - BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud

PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian

THURU Marie-Danièle pouvoir à LEMAIRE Marie-Claude

POTEL Maryse pouvoir à ROUMAGNE Magalie

MAHÉ Jacques pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

BOIZUMAULT Sylvie représentée par BERNARD Anne-Marie - suppléante

FLAUD Yves représenté par BILLOUT Thierry - suppléant

PINEAU Francine représentée par RAMEZI Christelle - suppléante

JEUNE Karine représentée par RAMOS Sylvie - suppléante

CHARRIAUD Sébastien représenté par BOULLET Jean-Marc - suppléant

DE LUSTRAC Jean-Marc - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - SEVRIT Raymond.

Absents non excusés : COMBAUD Alain – BLANCHON Alain - CECCHIN Catherine – DURAND Jean-Louis - BOURABIER Jacques – BRAUNBARTH Jean-Philippe

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Économie : attribution d'une aide « Coup de pouce »

Vu le règlement de minimis n°1407/2013 ;

Vu l'article 1511-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de l'assemblée plénière de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 1^{er} avril 2019 approuvant la signature de la convention au titre du SRDEII entre la Région et la Communauté de communes Cœur de Charente ;

Vu la délibération n°20190523_07 en date du jeudi 23 mai 2019 approuvant le règlement communautaire d'aide aux entreprises « COUP de POUCE Cœur de Charente »,

Vu le règlement communautaire d'aide aux entreprises « COUP de POUCE Cœur de Charente » ;

Considérant la demande de subvention déposée par M. Dimitri ROBIN en date du 18 février 2020 ;

Considérant l'avis formulé par le maire et par le bureau communautaire le 18 mai 2020 ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie précise que M. Dimitri ROBIN a déposé une primo-demande de subvention le 18 février 2020 pour son entreprise individuelle. Il s'agit d'une entreprise de maçonnerie, carrelage et couverture basée à Puyréaux.

Son investissement matériel consiste en l'achat d'une mini-pelle. Celui-ci est éligible car il s'agit d'un investissement matériel. Il est également plus ergonomique et diminuera la pénibilité du travail pour ses deux salariés.

Le montant des investissements matériels éligibles est de 21 193€ HT pour l'achat de sa mini-pelle.

En application du taux de 20% de subvention et conformément à l'avis du bureau communautaire, le Vice-Président propose d'attribuer une subvention de 4 238€ à l'entreprise « Dimitri ROBIN ».

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à la majorité décide :

- **D'APPROUVER l'octroi de la subvention précitée au profit de Monsieur Dimitri ROBIN en tant que professionnel ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Vice-Président à signer la convention et tout acte en découlant**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

